

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale annuelle

du 18 avril 2018 (10 heures)

Ce formulaire doit être retourné pour le **12 avril 2018** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Madame Patricia Van de Wiele, Secrétaire Général

Bd du Roi Albert II, 27 (26U021)

B – 1030 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....
Domicile / Siège social
.....
.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
actions nominatives (1)

de Proximus
SA

(1) biffer la mention inutile

**vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société
qui se tiendra le mercredi 18 avril 2018 à 10 heures.**

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:

(marquer la case correspondante)

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2017.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	334.766.320 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	304.501.233 EUR
Bénéfice à affecter	=	639.267.553 EUR
Prélèvement net sur les capitaux propres (réserves)	+	2.418.856 EUR
Rémunération du capital (dividendes bruts)	-	487.730.988 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	23.725.183 EUR
Bénéfice à reporter	=	130.230.238 EUR

Pour 2017, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,05 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 8 décembre 2017, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,70 EUR par action) sera versé le 27 avril 2018. La date de l'ex-dividende est fixée au 25 avril 2018, la date d'enregistrement au 26 avril 2018.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

6. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approbation du rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

7. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

9. Décharge à accorder au commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL, représentée par Messieurs Michel Denayer et Nico Houthaève, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

10. Renomination d'un administrateur.
Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Agnès Touraine en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

11. Renomination d'un administrateur.
 Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Catherine Vandendorre en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

12. Divers.

Fait à, le 2018.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.
 Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.